Demande de subvention

Beaufort-en-Anjou soutient activement le dynamisme associatif local. Vous êtes président d'association, des subventions peuvent vous être accordées si vos actions présentent un intérêt local et s'inscrivent dans les priorités retenues par le conseil municipal.
Chaque année en septembre, la commune envoie, par mail, le dossier de demande de subvention à toutes les associations concernées.
Attention : le dossier de demande de subvention doit être retourné, selon le calendrier précisé ci-dessous, accompagné de toutes les pièces demandées.

Le dépôt des demandes de subventions pour l'année 2024 est clos depuis le 6 novembre 2023.
Les demandes de subventions pour l'année 2025 se dérouleront en octobre 2024*
Vous retrouverez, ci-dessous, le dossier à compléter ainsi que le courrier d'accompagnement.
> Courrier du maire : *en ligne en octobre 2024*
> Demande de subvention pour les associations : *en ligne en octobre 2024*
**Date prévisionnelle.*

Retournez les éléments à subventions@beaufortenanjou.fr ou par voie postale à :
Mairie de Beaufort-en-Anjou – Service subventions
16, rue de l'Hôtel de Ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou.